



Détournement allocations adulte handicapé

Par **melu22**, le **31/05/2015** à **13:33**

Bonjour.

Nous avons une soeur trisomique et grande épileptique qui est agée de 44 ans. Elle vit maintenant dans une MAS mais, de 18 à 40 ans, elle a vécu chez ma mère après avoir été socialisée dans différents IME et IMP.

Pendant toute la période où elle a vécu chez ma mère, elle percevait nombre d'allocations qui, malheureusement, profitaient avant tout à notre mère et non à notre soeur.

Ses frais de vie, de vêture, étaient réduits au minimum. Aucun loisir, aucune sortie : elle a vécu plus de vingt ans assise sur le canapé du salon !

En conflit avec notre mère qui vit dans le déni de ses actes, nous aimerions trouver des textes qui pourraient établir à quel point elle a failli dans sa mission et elle a abusé des biens de notre soeur.

Merci de votre aide !

Par **moisse**, le **31/05/2015** à **18:54**

Bonsoir,

Comme il est vraisemblable qu'une tutelle est exercée, vous pouvez toujours contacter le juge des tutelles et demander la mise en place d'un conseil de famille, ou lui rapporter en les prouvant les sévices subis par cette sœur.

Mais le juge peut vous faire observer que pendant 22 ans vous avez omis de porter assistance à votre sœur en connaissance de cause, puis au bout de 4 années supplémentaires vous voulez régler des comptes qui ne concernent en rien la personne handicapée.

Par melu22, le 01/06/2015 à 13:03

Bonjour Moisse.

Sans doute, loin d'être encore ataraxique, c'est portée par l'émotion que j'ai posté ce sujet. A 59 ans, je me réveille enfin après plus de 50 ans de conflit avec une mère toxique et violente.

C'est moi qui ai trouvé une MAS pour cette petite soeur et mon combat avec ma mère a toujours été manifeste.

Je voulais juste connaître la procédure à suivre, car ma mère s'abritant derrière un déni total, il est salutaire (pour nos propres enfants) que cette injustice soit clairement mise au jour...

Merci en tous les cas !